

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Nbre de conseillers en exercice</b>	<b>15</b>	<b>L'an Deux Mil vingt trois</b>
<b>Présents</b>	<b>12</b>	<b>Le 13 Mars</b>
<b>Votants</b>	<b>12</b>	Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
<b>absents</b>	<b>3</b>	<b>Date de Convocation du Conseil Municipal : 07 mars 2023</b>
<b>Procurations</b>	<b>0</b>	<b>PRESENTS:</b> Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEAULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. CONTAMINE David. PERTUIS Martine. FALLEAU Geneviève. DECLE Sébastien. BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. CHABASSIER David.
		<b>ABSENTS :</b> DELACOTE Aurélie. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie.
		<b>PROCURATIONS:</b>
		<b>SECRETAIRE DE SEANCE :</b> Mme REBEYROL Elodie a été élue.

### OBJET : SDE24 - Convention de modernisation du parc Eclairage Public

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un diagnostic complet des installations d'éclairage public réalisé par le SDE24 a mis en évidence une vétusté importante des installations de l'ordre de 33 %.

Dans la continuité de la refonte du règlement d'intervention, le SDE 24 propose aujourd'hui à l'ensemble des communes une convention adaptée à leurs besoins propres en matière d'éclairage public, afin de les accompagner dans la modernisation de leur parc, avec pour finalité, des économies d'énergie et donc un allègement de leurs factures d'électricité pour ce poste.

Le parc de la commune est constitué de **13** Armoires dont **3** vétustes, **296** supports dédiés, hors poteaux communs avec le réseau basse tension, dont **0** vétuste et de **310** points lumineux dont **8** vétustes.

Commune de Hautefort	Nb foyers concernés	Estimation coût unitaire TTC	Estimation totale TTC	Estimation totale HT	Participation SDE24	Participation commune
Candélabres	8	3 000 €	24 000 €	20 000 €	35% 7 000 €	65% 13 000 €
Aérien (s/poteau ou façade)	0	1 900 €				
<b>TOTAL</b>			<b>24 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>7 000 €</b>	<b>13 000 €</b>

#### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** la convention de modernisation du parc éclairage public proposée par le SDE24
- **DECIDE** de retenir une durée de réalisation des travaux de 1 an et de démarrer ces travaux en 2023
- **VALIDE** la participation de la commune à hauteur de 13 000 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et le procès-verbal de mise à disposition des biens avec le SDE24

#### ➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20230313-2023-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2023

Affichage : 15/01/2023

HAUTEFORT le 13/03/2023

**LE MAIRE,**  
**Jean Louis PUJOLS**



La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.